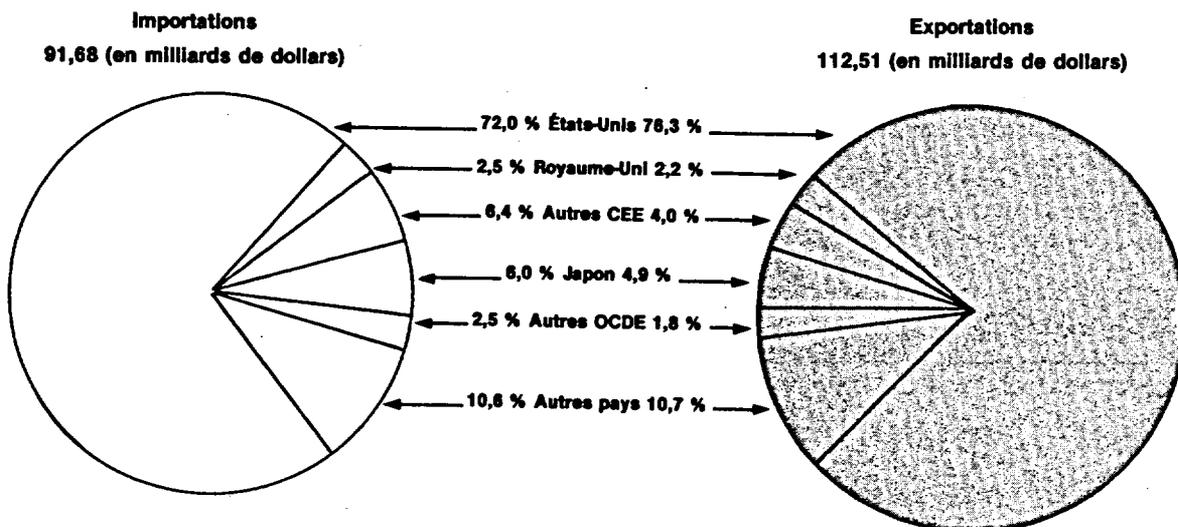


Importations et exportations par groupe de pays, 1984
(Sur la base de la balance des paiements)



Note : Ces chiffres peuvent ne pas correspondre exactement à d'autres chiffres mentionnés dans le rapport.

Évolution de la politique commerciale

En janvier 1985, le ministre du Commerce extérieur a publié un document de travail intitulé *Comment maintenir et renforcer notre accès aux marchés extérieurs*. Ce document comprend trois parties. La Partie I traite de l'importance du commerce pour la croissance économique nationale et du milieu commercial international, notamment les possibilités et les défis qu'il présente aux exportateurs canadiens. La Partie II passe en revue les conséquences d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, et les objectifs et les priorités canadiennes à établir en vue de ces négociations. Enfin, la Partie III envisage les approches bilatérales à adopter à l'égard des États-Unis en soulignant l'importance de ce marché et la vulnérabilité de nos exportations aux menaces protectionnistes.

Au cours de 1984-1985, il y a eu du progrès dans la mise en œuvre du programme de travail du GATT convenu à la rencontre ministérielle de 1982, qui était présidée par le Canada. L'objectif du programme est d'aider les pays à résister aux pressions protectionnistes et de recommander des solutions à divers problèmes commerciaux. Les travaux ont été particulièrement intenses dans les secteurs du commerce de l'agriculture, des services et des produits à base de ressources, y compris les produits à moitié ou entièrement traités, ainsi que sur l'élaboration d'un accord international relatif aux mesures de sauvegarde. Les négociations visant à améliorer et à élargir la portée de l'Accord du GATT relatif aux marchés publics se sont poursuivies au cours de l'année et l'extension à 32 groupes de produits supplémentaires de la couverture

de l'Accord du GATT relatif au commerce des aéronefs civils est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1985.

Au cours de l'année, le Canada a participé à plusieurs affaires du GATT. À la suite des mesures prises en janvier 1984 par la Communauté économique européenne (CEE), qui visait à réduire unilatéralement son contingent de papier journal exempt de droits de 1,5 million de tonnes à 0,5 million, le Canada a demandé qu'un groupe spécial soit créé afin d'étudier la question. Le groupe a conclu que l'action de la CEE contrevient au GATT et son rapport a été adopté le 17 octobre 1984. À la suite de nouvelles négociations tenues avec la CEE, un règlement mutuellement satisfaisant a été conclu, qui prévoit la poursuite de nos exportations de papier journal en franchise. À la demande de la CEE, on met sur pied un groupe spécial du GATT afin d'étudier les présumées pratiques discriminatoires de fixation des prix par nos sociétés provinciales des alcools. Le choix des membres du groupe et le mandat n'ont pas encore été arrêtés. Après des consultations avec le Canada, le gouvernement de l'Afrique du Sud a, le 26 octobre 1984, demandé la création d'un groupe spécial afin d'examiner les pratiques du gouvernement ontarien qui impose une taxe sur la vente des pièces d'or importées. Les délibérations du groupe se poursuivent.

Au cours de l'année, le Canada a participé activement aux travaux de l'OCDE. À la rencontre de mai, les ministres de l'Organisation ont reconnu l'importance primordiale d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales pour renforcer le système commercial ouvert et accroître les débouchés.